



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Gazette de la Petite Meurthe

*Edition N°17
Janvier 2016*

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHER-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30
Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30
Mercredi : 8h00 à 11h30
Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30
Vendredi : 8h00 à 11h30
Samedi : 8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 8h30 à 11h30 mardi,
jeudi, vendredi et sur rendez-vous
Permanences des adjoints : sur rendez-vous



Maire : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Premier Adjoint : Yves VOLPINI
Adjoint forêt : Remy PERROTEY
Adjoint travaux : Gilbert THIRIET
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Sandy BACHER
Conseillers Municipaux : Sylvia ANCEL, Christian BARADEL, Michel CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Patrick DALIDEC,
Alexandra DULAC, Adrien GLE, Coralie HERRY, Johan RUYER, Laetitia TOUSSAINT



Chers Clebantois et Clebantoises,

Avec ses 1 018 habitants annoncés par l'INSEE, Ban-sur-Meurthe-Clefcy reste une commune à taille humaine. Le recensement de la population qui va débiter dans quelques jours nous confirmera le franchissement du seuil des 1 000 habitants.

Ban-sur-Meurthe-Clefcy est une commune où les fêtes sont l'occasion de se retrouver. La fête champêtre a pu être réalisée grâce à la mobilisation des associations communales et à la générosité des associations et collectivités voisines. La journée du 30 août restera un bon souvenir. C'est aussi ce jour-là que vous avez été invité à vous prononcer sur le nom des habitants, vous avez choisi de vous faire appeler les Clebantois et Clebantoises.

Ban-sur-Meurthe-Clefcy n'est pas une commune endettée. L'en cours de la dette s'élève à 112 € par habitant pour le budget général et à 86 € par habitant pour le budget eau. Ban-sur-Meurthe-Clefcy est une commune forestière. La trésorerie n'a jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui grâce aux rentrées de la tempête notamment. La tornade du 13 mai dernier aura dévisagé le défilé de Straiture : Pas un seul des grands épicéas n'aura résisté. Les ventes de bois globales de l'année ont été de 354 166 €.

Je remercie les services techniques pour tout le travail effectué sur la commune. Grâce à leur compétence, tout a été mis en œuvre pour votre bien être avec pour objectif de limiter les coûts : Création d'un espace fermé pour le matériel dans le local technique, une bibliothèque scolaire et une cuisine ont été aménagées dans l'appartement situé à l'étage de l'école, la fontaine du grand valtin a été remise à neuf, le local de stockage du stade de foot a été également remplacé, nombreux travaux sur les chemins ruraux ou forestiers, nouvelle salle de réunion utilisée aussi pour les mariages...

Du côté des investissements, nous avons acquis plusieurs parcelles forestières qui se trouvaient enclavées dans les propriétés communales pour 34 500 €, nouvelle saleuse pour équiper le tracteur, de la vaisselle neuve a été acquise pour la cantine, un gravillonnage des voies communales au Grand Valtin, l'électricité à la salle du grand valtin a été rénové suite au sinistre subit par l'orage au cours de l'été, acquisition d'un standard téléphonique...

Pour 2016, un diagnostic de notre réseau d'eau nous permettra de réaliser un programme de travaux pour les années à venir. Un bureau d'étude va nous permettre de faire l'état des travaux à réaliser en termes d'accessibilité de nos établissements recevant du public. L'éclairage public doit être revu pour réduire la facture d'énergie. La voirie fera toujours partie de nos engagements pour que les accès à vos résidences ne fassent pas partie de vos préoccupations. La procédure d'abandon d'une quarantaine de tombes au cimetière est sur le point de se terminer. Il restera les démarches d'enlèvement des ossements et des monuments des tombes abandonnées à réaliser. Ces travaux seront effectués au fur et à mesure des besoins pour ne pas grever le budget inutilement. Cela imposera également la création d'un ossuaire. Pour notre commune, je souhaite un renforcement de l'image touristique, faisant de notre village une destination pour les familles. Pour nous qui y habitons, je souhaite que notre commune soit adaptée aux familles. C'est pourquoi nous nous efforçons d'avoir une bonne école. Depuis le premier janvier, la garderie a été étendue au mercredi après-midi. Nous devrions nous décider en 2016 pour la restructuration de l'aire de jeux de Sondreville qui pourrait devenir intergénérationnelle grâce à des équipements profitants à tous.

Bonne année 2016 !

Sylvia DIDIERDEFRESSE

Que s'est-il passé en 2015 ?

→ Outillage St Etienne présent tous les deux mois sur la place à côté de la mairie

→ De fin janvier à mai : Démantèlement du réseau TV câblé du Grand Valtin.

→ 1^{er} février : Référendum sur la gare TGV de Vandières : 44% des Clébantois disent non au projet.

→ 1^{er} semestre : Installation de la fibre optique, de la Route Départementale 415 jusqu'au Vic, par Orange. Les services internet sont donc de plus en plus disponibles dans la commune et surtout du Vic à Hervafaing. Le reste devrait venir en 2017...



→ 28 mars : Mobilisation des élus municipaux pour la visite du collège de Fraize afin de constater les travaux futurs nécessaires.

→ 22 mai : Dans le cadre de l'association Vosges Vendée, les Vendéens ont été accueillis à Ban-sur-Meurthe Clefcy avec un petit déjeuner.



→ 1er mai : 12ème Troc'Plantes de l'association Patrimoine et Nature associé à la remise des prix des maisons fleuries 2014.



→ Cérémonie du 8 mai.

→ Tornado sans précédent sur le Défilé de Straiture (cf photo ci-contre et article complet dans ce bulletin avec les données financières dans l'édito du Maire).

→ Du 14 au 17 mai : Semaine des Arts.

→ Cérémonie du 23 mai à Boslimpré.



→ 6-7 juin : Passage des Boucles de la Haute-Meurthe, course cycliste.

→ Cérémonie du 18 juin.

→ 3 juillet : Remise des dictionnaires aux futurs 6^{ème} de la commune.

→ 25 avril : Incendie d'un chalet à Hervafaing.

→ 26 juillet : Montée de Sérichamps qui rassemble des coureurs au départ de Plainfaing sur environ 14 kilomètres et 500 mètres de dénivelés positifs.

→ Mise en vente du Télési du Grand Valtin (toujours en vente aujourd'hui).

→ 9 août : Spectacle C'est pour rire (cf photo ci-contre).

→ 13 août : JMF : concert à la salle des fêtes.



→ 22 août : Les élus se réunissent pour construire un bassin d'eau pour le Grand Valtin (cf photo ci-contre).

→ 30 août : Référendum sur le nom des habitants (Clébantois) et fête champêtre (cf article dans les pages suivantes).

→ 10 septembre : Le Cirque Loyal se produit en face de la mairie.

→ 25 septembre : Opération « Nettoyons la nature » où les élèves de CM1 et CM2 de la commune, entourés d'élus, de la directrice du service périscolaire et de leur enseignante, ont ramassé des débris dans les rues de la commune. Le but était de sensibiliser les enfants au développement durable notamment par rapport aux déchets.



→ 1^{er} Octobre : Rapatriement, après plusieurs années de procédures, des statuette disparues de la Chapelle St Hubert (cf photo ci-contre).

→ 6 octobre : L'Agence Régionale de Santé (ARS) est venue visiter les installations d'eau de la commune : le bilan est plus que positif.

→ 17 octobre : Concert « Dans ton rock » en présence de plusieurs groupes, dont Inglorious, originaire de la commune.

→ 23 octobre : Le groupe ELABOR (bureau d'études et conseil) est venu constater l'abandon de 41 tombes dans le cimetière communal. La procédure va se poursuivre en 2016.

→ 8 novembre : Cérémonie pour les 20 ans de la fusion de Ban-Meurthe et Clefcy et remise de médailles d'honneur communales en présence du Sous-Préfet et d'élus communautaires :

- Christian HERRY, Or
- Maryse REMY, Or
- Jacques THIEBAUT, Or
- Jacques VOYEN, Vermeil



→ 21 novembre : Après-midi jeux de société pour tous, organisé par l'éditeur ZOCH qui habite la commune.

→ 2 décembre : Pose des sapins de Noël au fil des rues communales par les membres de l'association Patrimoine et Nature que nous remercions très sincèrement pour les très belles décorations réalisées cette année.



→ 14 décembre : Installation d'un nouveau standard téléphonique, avec désormais un message d'accueil, pour les appels vers la mairie.



→ 20 décembre : Dimanche festif à la Bergerie de Straiture et à la Scierie du Lançois.

→ De décembre à courant 2016 : Entretien des berges de la Petite Meurthe par la Communauté de Communes de Saint-Dié des Vosges.



Homage à Bernard

Le 12 septembre dernier, Bernard est décédé à Saint-Dié où il était hospitalisé depuis une quinzaine de jours. Souffrant depuis un an, il a lutté avec courage contre le mal implacable qui a fini par l'emporter.



Né le 11 août 1951 au foyer de Georges et Mariette Colin, agriculteurs au Chêne, il grandit aux côtés de sa sœur Elise et de son frère Jacques. Après sa scolarité à l'école du village, certificat d'études en poche, dès ses quinze ans, il entre dans la vie active à l'imprimerie Mairiot à Fraize. A seize ans, il est apprenti à la serrurerie Bastien, toujours à Fraize, tout en complétant sa formation au CFA de Golbey. A dix-huit ans, Bernard se retrouve chez Laugel & Renouard à Sainte Marguerite, entreprise qu'il quittera le temps de son service militaire de juin 1972 à juin 1973. En 1976, le poste occupé par François Haxaire étant vacant, Bernard est embauché par la commune de Clefcy en tant que stagiaire. Titularisé en 1978, il gravit rapidement les échelons afférents à ses fonctions d'agent polyvalent et de garde champêtre.

Ses compétences, son efficacité, son dévouement et sa disponibilité étant reconnus de tous, celui qui fut sapeur-pompier durant quatorze ans et connut la fusion des deux communes en 1995, était titulaire des médailles d'honneur régionales, départementales et communales d'argent et de vermeil.

Le 1^{er} janvier 2008, à l'issue d'une longue carrière exemplaire au service des autres, Bernard Colin débute une retraite que l'on peut qualifier de bien méritée, une retraite qui aurait pu durer beaucoup plus longtemps mais le destin en a décidé autrement...

Côté vie privée, Bernard avait épousé Mauricette Collin à Barbey-Seroux en 1976. De leur union sont nés trois enfants : Karine, Sandra et Hugo. Huit petits-enfants sont venus agrandir la famille pour le plus grand plaisir de leur grand-père qui leur consacrait beaucoup de temps. Bernard avait de nombreux centres d'intérêts parmi lesquels : le jardinage, le bricolage, le bois, les voyages en France et à l'étranger. Il mettait aussi sa disponibilité au service de ses proches : enfants, parents et amis. Il prenait également plaisir, avec son épouse, à fleurir leur coquet pavillon construit au centre du village. A Noël, leurs décorations et illuminations étaient également très remarquées.

Tous les jours, on pouvait voir Bernard et Mauricette, main dans la main, se promener dans le village avec leur petit chien, s'arrêtant pour faire un brin de causette avec les personnes rencontrées.

En signe de reconnaissance, le 11 décembre passé, lors d'une petite cérémonie, la municipalité a rendu hommage à Bernard. En présence de ses proches, une plaque commémorative a été déposée sur sa tombe. Outre Madame le Maire et ses adjoints, les collègues de Bernard, retraités ou en activité avaient tenu à être présents, tout comme Jean-Yves Noël, ancien maire de Clefcy, Nicole Strabach et Christian Herry, Maires honoraires.

Adieu Bernard, Repose en paix, Nous ne t'oublierons jamais.

Fête champêtre

Le comité des fêtes renouvellera la fête champêtre du village le dimanche 28 août 2016 suite au succès de l'an passé. En effet, vous avez été nombreux à participer à sa première édition qui s'est déroulée sous le signe de la rigolade et de la convivialité. Pas moins de vingt stands de jeux étaient en place comme la pêche à la ligne, le chamboule-tout, le mât de cocagne et bien d'autres encore... De nombreuses animations ont également eut lieu dans la journée comme la course en sac, la cabane à histoire de la troupe de théâtre « acte » ou encore le tir à la corde. La fête s'est terminée par un concert en plein-air du groupe de rock local « Inglorious », le tout accommodé d'une petite restauration comme des tartes flambées, des grillades ou des frites...



Le comité des fêtes accepte toute bonne volonté pour mener à bien l'organisation de cette journée. N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : festibsmc@gmail.com ou

en adressant un courrier directement à la mairie à l'attention du comité des fêtes.



CCAS BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

Repas dansant du CCAS le 22 février 2015

Pour la première fois le 22 février, le Centre Communal d'Action Sociale organisait un repas dansant à la salle des fêtes, une première qui fut une réussite selon les dires de la centaine de participants à cette journée conviviale. La choucroute préparée par le restaurant «La Clef du Ban» était servie par les membres du CCAS qui s'étaient chargés également de la réalisation des desserts.

Comme ils savent le faire, toujours avec humour et bonne humeur, Sébastien Pierrat et Jean Farine ont entraîné dans un rythme soutenu les danseurs sur la piste pour valse, marches, paso-doble, tangos, madison. Julien Gerl s'est aussi fait plaisir en interprétant quelques morceaux à l'accordéon.

Une excellente ambiance a régné tout au long de l'après-midi et les bénéfices de cette journée devraient permettre d'organiser une sortie en faveur des «Anciens» de la commune.



Après-midi récréative

Mercredi 7 octobre marquait la reprise des rencontres mensuelles organisées par le CCAS et animées par Noëlle Antoine. A cette occasion, le maire Sylvia Didierdefresse et l'ancien maire, Christian Herry, ont partagé ce moment de retrouvailles à la salle des fêtes avec les douze participants.

Jeux de cartes et jeux de société sont au programme de ces rendez-vous tout comme la dégustation de boissons froides ou chaudes et des pâtisseries réalisées par Noémie.

Ces rencontres sont ouvertes aux habitants de 70 ans et plus qui seront les bienvenus pour partager un moment agréable et de détente.



Après-midi récréative

Mercredi 14 octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue, les Anciens de la commune âgés de plus de 70 ans étaient invités à la salle des fêtes pour partager un moment de convivialité.

Le maire Sylvia Didierdefresse et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont accueilli une trentaine de personnes. Certaines ont joué à la belote, d'autres au scrabble et les non-joueurs ont tout simplement profité de cette rencontre pour bavarder de choses et d'autres. Les participants ont aussi eu le plaisir de découvrir et de jouer à des jeux de société présentés par Klaus Zoch et Jutta Ehms, domiciliés Chemin de la Côte au Souche depuis de nombreuses années. M. Zoch, ancien éditeur de jeux en Allemagne, est aujourd'hui créateur de jeux de société, et le couple est venu en présenter quelques modèles mercredi dont le Bamboleo qui demande beaucoup d'adresse.

L'assistance a ensuite partagé tartes et gâteaux préparés par les membres du CCAS tandis que les boissons étaient offertes par la municipalité.



Goûter des Anciens

Mercredi 16 décembre, seulement une trentaine de personnes de plus de 70 ans, sur les 108 (dont 2 à l'hôpital de Fraize) que compte la commune, avait répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale pour participer au goûter annuel à la salle des fêtes.

Gilbert Payeur, qui a fêté ses 91 ans le 6 mars, était le doyen de l'assemblée. Cinq nouveaux ont rejoint les rangs des bénéficiaires du colis qui a été remis à chacun au moment du départ. Les membres du CCAS se chargent de la distribution chez les personnes qui n'ont pas fait le déplacement. Il est regrettable de constater le manque d'intérêt croissant pour ce type de manifestation qui n'est peut-être plus adaptée. Ou alors le seuil de 70 ans est trop jeune pour l'attribution d'un colis ?



C'est pourtant dans une très bonne ambiance et en toute convivialité que les personnes présentes ont dégusté les pâtisseries réalisées par les membres du CCAS. Au niveau de l'animation, les participants ont été invités à reprendre en chœur quelques chants de Noël.

90e anniversaires

Mme Simone Villaumé eut le plaisir de recevoir le maire Sylvia Didierdefresse, la vice-présidente du CCAS Nicole Strabach, et Martine Houbre venues lui apporter douceurs et friandises à l'occasion de son 90e anniversaire.

Née à Corcieux le 27 juin 1925, Simone Grégoire a épousé Gilbert Villaumé, de Granges, le 26 novembre 1947. Quatre enfants ont vu le jour à leur foyer : Nicole épouse Daniel Walter, Françoise épouse Daniel Lalevée, Monique épouse Christian Gély, toutes trois domiciliées à Anould, et Jean-Pierre qui réside en Saône et Loire. La famille s'est ensuite agrandie de sept petits-enfants et dix arrière-petits-enfants qui font le bonheur de leur mamie.

La famille vécut d'abord à Granges-sur-Vologne, puis à Barbey-Seroux avant de venir s'installer au Souche de Clefcy en 1959. Nouveau déménagement pour Anould, et enfin Granges-sur-Vologne. C'est en 2005 que le couple est revenu s'établir au Souche pour y profiter de sa retraite et se rapprocher de ses enfants. Malheureusement M. Villaumé devait décéder un an plus tard le 18 mars 2006. Tant que sa santé le lui permettait, Mme Villaumé aimait beaucoup cuisiner, jardiner et fleurir avec goût sa maison.



Mme Geneviève Noiraux eut le plaisir de recevoir le maire Sylvia Didierdefresse, la vice-présidente du CCAS Nicole Strabach, et Sandy Bacher venus lui apporter douceurs et friandises à l'occasion de son 90e anniversaire.

Née le 17 août 1925, Geneviève Sonrel a épousé Maurice Noiraux, de Lyon, le 14 août 1948 au Grand Valtin. Après un bout de vie dans les Ardennes et en Meurthe-et-Moselle, ils reviennent à Gérardmer pour travailler au Jacquart Français. Trois enfants ont vu le jour à leur foyer : Joseline, Marie-France, et Jean-Francois dont le décès en décembre 2014 a affecté Geneviève. La famille s'est ensuite agrandie de



de cinq petits-enfants et trois arrières petits-enfants qui font le bonheur de leur mamie.

La famille occupe la maison familiale située chemin du Vin Bare au Grand Valtin depuis 1992.

Tornade du 13 mai 2015

Mon ! T'aurais dû voir le travail du côté de la glacière, le soir du 13 mai. T'avais l'impression qu'un géant était passé par là et avait fauché les sapins à la faux, les arbres étaient cassés, arrachés. Les grands épicéas ne ressemblaient plus qu'à un mikado géant, tous par terre. Notre belle forêt n'était plus que désastre, un peu comme en 1999 après le passage de la tempête. Par chance, les maisons n'ont été que très peu touchées : « Quelques tuiles chez le Marcel, une très grosse frayerie à la ferme du Greiniat, sans parler de la ferme du Plainfaing dont la toiture a quelque peu souffert. » Une chance pour tout le monde, il n'y a pas eu de blessés.

Le lendemain, l'heure était au bilan, la forêt domaniale était la plus touchée ainsi que des parcelles privées. Pour ce qui est de la forêt communale, la parcelle 52 qui était soumise à l'ONF a été entièrement détruite. C'était une belle parcelle d'épicéa d'une cinquantaine d'année. Au niveau du non-soumis, les pertes ont été de moindre mal car une grande partie avait été exploitée les années passées.

On déplore néanmoins des chablis disséminés un peu partout. Des chablis qui ont été vite exploités par notre bûcheron Nono sous la houlette de Christian Herry toujours très actif et présent sur le terrain. L'ONF pour sa part a très vite exploité la parcelle communale 52 et en a tiré un très bon prix.

Les priorités ont été les accès : le chemin rural qui monte à la ferme du Plainfaing (pour réparer la toiture et permettre aux habitants de rentrer chez eux et pour sécuriser la ligne électrique). Quant à l'ONF et la DIR (Conseil Départemental), qui de leur côté, se sont occupés de sécuriser et de ré-ouvrir la Départementale 73.

Pour le domanial, la partie étant classée Natura 2000 a été modérément exploitée alors qu'une surface classée haute protection a été laissée dans l'état pour permettre à la faune et à la flore de reprendre ses droits naturellement dans le cycle de la nature.

L'estimation des dégâts faite par l'ONF pour le domanial et d'environ 20 000m³ dont 11 000 ont été exploités à ce jour ; pour le non-soumis, il est d'environ 100m³ et pour la parcelle communale soumise 52 : 1 200 m³.

Quatre lots de bois feuillus et résineux ont été vendus à des habitants de la commune (en priorité ceux qui prennent des nettoyages de résineux tout au long de l'année).

Le conseil municipal remercie les habitants de la ferme du Greiniat pour leur patience, car le seul accès restant à leur maison était un chemin de débardage où seul les 4x4 pouvaient passer (la route forestière des Blanches Fontaines étant fermée à tout véhicule pendant l'exploitation). Nous remercions également l'ONF et tout particulièrement Monsieur Claudon et Monsieur Fumasoli pour la rapidité à gérer la

situation notamment pour la parcelle 52. Ainsi que Christian Herry pour tout le temps passé et l'aide apportée tout au long de l'année à la gestion de la forêt communale non-soumise.

Remy



Parcelle 52



Route départemental 73
A la glacière

Les actions de la commune pour l'école

L'école compte 4 classes pour 84 élèves de la Toute Petite Section au CM2.

Le personnel pédagogique, c'est-à-dire les enseignantes, dépendent de l'Education Nationale. Notre école appartient à la circonscription de Gérardmer dont l'inspectrice de l'Education Nationale, nouvellement nommée, est Madame Magali Kratz.

Quant à la mairie, elle a la charge de tout le reste, c'est-à-dire :

- l'entretien des locaux,
- le personnel pour le ménage et l'aide en maternelle,
- les fournitures scolaires y compris les manuels,
- les investissements comme le mobilier ou le matériel pédagogique
- les équipements de sécurité, ...

Un nettoyage profond a été réalisé au cours de l'été. Madame Elodie Girot a été embauchée à cet effet en intérim pendant les congés scolaires estivaux.

L'appartement de l'étage, resté libre jusqu'alors, a subi des travaux de mise aux normes afin d'être mis à disposition de l'école : cuisine équipée pour le repas des enseignants le midi, ainsi que la création d'une bibliothèque pour promouvoir l'intérêt de la lecture auprès des enfants.

Cela faisait plusieurs années que la municipalité prenait en charge les entrées à la piscine de Gérardmer. Depuis la rentrée c'est la Communauté de Communes de Saint-Dié qui les finance pour la piscine Aquanova ; le transport reste payé par la commune.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 se sont vu remettre, des mains de Madame le Maire et de Monsieur le Premier Adjoint, un coffret composé d'un dictionnaire de français, d'une petite encyclopédie et d'un mini dictionnaire d'anglais. Cela se faisait auparavant en fin d'année scolaire mais sous décision en concertation avec Madame Dickercheit, la remise s'effectue plus tôt afin de familiariser les élèves avec cet outil dès le CM1. Le passage en 6^{ème} sera toujours souligné par une récompense.

A la veille des vacances, le Père Noël est passé dans toutes les classes pour rendre visite aux enfants et offrir des sachets de chocolats.

Concernant le transport scolaire des enfants de l'élémentaire, le département a mis en place un minibus pour les 8 enfants inscrits, qui se déplaçaient auparavant avec le bus qui venant du collège de Fraize. Le minibus s'adapte donc mieux aux horaires de notre école pour assurer un transport en début et fin de classe. La commune participe à hauteur de 160 euros par enfant.

ETAT CIVIL 2015

12 Naissances :

Toutes nos félicitations aux parents ! Nous vous rappelons que la commune offre 20 € pour chaque naissance. Renseignements dans ce numéro de la gazette.

- 16 janvier : Mylann, de Michaël BOILEAU et Aline PIERRON
18 janvier : Gaspard, de Olivier THIL et Sarah BOURG
19 janvier : Aloïs, de Julien MICHEL et Caroline REMY
7 avril : Firmin, de Sébastien THIEBAUT et Marie-Pierre DIDIER
8 avril : Juliette, de Cédric GUIGNARD et Émilie BOULAY
14 mai : Juliette, de Xavier MANGENOT et Charline PIERRAT
15 mai : Satine, de John ANCEL et Sylvia LECLERC
24 juin : Élise, de Jean-Noël DURAND et Angélique KIENER
7 juillet : Samuel, de Nicolas KARCHER et Alicia BALTHAZARD
17 août : Emy, de Jimmy DONETTI et Wendye GANTNER
18 août : Enora, de Cyril JACQUOT et Christelle GERMAIN
14 novembre : Lenzo, de Guillaume LEROGNON et Frédérique COLET



2 parrainages civils :

- 4 janvier : Bastien CUNY
12 juillet : Firmin THIEBAUT

4 Mariages :

Tous nos vœux de bonheur !

- 9 mai : Pauline HAXAIRE et Sylvain TANTIN
4 juillet : Coralie CORNIL et Olivier SEFFRE
11 juillet : Michèle BRIGELL et Éric FERRY
19 septembre : Sylvie MARANTE et Patrick RELLE



6 Décès :

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunts.

- 16 janvier : Élisabeth LATTEMANN, née NOEL, 81 ans
21 mars : Noëlle BARBE, 70 ans
25 juillet : Raymonde GERARD, née VIOSSANGES, 69 ans
10 août : Marie-Thérèse THIEBAUT, née SAINT-DIZIER, 88 ans
12 septembre : François LINON, 83 ans
12 septembre : Bernard COLIN, 64 ans





Interdiction du brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, arbustes, etc..) assimilé à un brûlage des déchets ménagers est interdit toute l'année sur l'ensemble du département des Vosges. (Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts adressée au Préfet).

Le brûlage à l'air libre de déchets verts réduit substantiellement la qualité de l'air et a de graves conséquences sanitaires. En effet, les déchets verts rejettent notamment des substances cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les dioxines ou encore les furanes. La toxicité est encore accrue lorsque la combustion a lieu avec d'autres déchets.

Les positions exprimées, tant au niveau européen, national que local, reflètent le souci croissant de préserver l'environnement et de lutter contre les multiples pollutions du milieu naturel. C'est pour cette raison que dans le département des Vosges, ni les particuliers ni les professionnels ne peuvent procéder à l'élimination de leurs déchets verts au moyen d'un feu réalisé en plein air. Les déchets verts doivent être collectés et acheminés vers une installation d'élimination prévue et équipée à cet effet.

Le maire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation en la matière. Même à titre exceptionnel, il ne peut donc pas autoriser ses administrés à brûler leurs déchets verts à l'air libre. (Avis tribunal administratif de Nancy en date du 15 février 2007).

Seul le Préfet peut accorder une dérogation, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène. A titre indicatif, les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets, et leur utilisation ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

Saisi par l'Association des Maires des Vosges à ce sujet, le Préfet des Vosges a souhaité rappeler que "ces dérogations conserveront un caractère exceptionnel et elles seront strictement encadrées et justifiées par des circonstances très particulières".

En conséquence, à défaut d'avoir préalablement obtenu une autorisation expresse du Préfet des Vosges, le brûlage à l'air libre de déchets verts dans le département des Vosges est strictement interdit.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 450€.

Les bruits de voisinage

Afin que nous puissions tous profiter d'un cadre de vie agréable, il est utile de rappeler quelques règles qui s'appliquent à tous les habitants de notre belle commune.

L'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des VOSGES relatif à la lutte contre les bruits de voisinage rappelle que :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ou mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompes pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, bétonnières, etc... (Liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Les jours ouvrables de 08 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30 ;

Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

Horaires de la déchetterie

Elle accueille notamment les déchets : bois, ferrailles, gravats, cartons, encombrants, déchets électriques et électroniques (DEEE), déchets ménagers chimiques (piles, accumulateurs, peintures, cartouches d'encre...), déchets verts, pneus, textiles...

En période d'heure d'été :

Lundi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Du mardi au vendredi : 14h00 à 18h00

Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

En période d'heure d'hiver :

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Du mardi au vendredi : 14h00 à 17h30

samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Adresse : 100 Avenue Henri Poincaré 88650 ANOULD

Tél. : 03-29-57-13-37

Gazette N°17 de janvier 2016

Conception et rédaction : Conseil Municipal, associations, habitants

Crédits photos : commune, associations, habitants

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin et plus particulièrement à Martine Houbre (pages CCAS) et Christian Herry (hommage à B.Colin)

Tarifs 2016

ATELIER DE DISTILLATION :

Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1/01/2009.

La campagne en cours a débuté le 1^{er} décembre et se terminera le 20 mai 2016.

LOCATION DE SALLES COMMUNALES :

Salle de catéchisme (ancien presbytère) : capacité d'accueil de 10 personnes maximum, gratuite pour les habitants et associations de la commune.

Salle des fêtes : capacité maximale de 120 personnes, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	100 €	200 €
Apéritif	50 €	100 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 18 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 6 €	

Salle du Grand Valtin : capacité d'accueil de 55 personnes maximum, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	60 €	100 €
Apéritif	31 €	31 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 15 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 5 €	

Tente de réception, tables et bancs

	Associations communales	Habitants
Tente	45 €	80 €
Tables et bancs	2 € pour 1 table + 2 bancs	

CANTINE :

Les tarifs des tickets sont les suivants:

Ticket enfant : 3.10 € (+ 1 heure de Garderie)

Ticket adulte : 6.20 €

Une partie des temps de garde et les frais divers restent pris en charge par le budget communal.

GARDERIE :

Les tarifs de la carte de garderie regroupant 15 demi-heures sont :

Carte **bleue** si $QF^* > 800$: 8.10 €

Carte **verte** si $640 < QF^* < 800$: 5.55 €

Carte **Orange** si $QF^* < 640$: 4.20 €

**QF= Coefficient Familial*

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Tarifs de l'eau (commune):

Pour 2015, le Conseil Municipal avait décidé de porter le montant de l'abonnement à 84.40 € TTC et le prix du m³ comme suit :

Tarif ordinaire : 0.74 € le m³ TTC

Tarif agriculteur : 0.24 € le m³ TTC

A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution versée à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

Rappelons que tout problème lié à la distribution d'eau (fuite, baisse de pression...) doit être signalé à la Mairie, à défaut au Maire ou aux adjoints.

Tarifs assainissement (SIVU) :

L'acheminement est passé de 65 à 70 € et le prix du m³ d'eau assainie n'a pas été modifiée (2.13€ HT le m³). La hausse a été nécessaire pour financer les travaux réalisés. A Ban-sur-Meurthe-Clefcy, la pompe de relevage présente sur la RD 415 a été remplacée par une pompe plus performante afin de ne plus faire face à des dysfonctionnements qui engendraient une évacuation vers le réseau d'Anould (et qui était facturé au Sivu). Le retour sur investissement sera rapide. Un curage des canalisations a également été effectué entre la RD415 et la station d'épuration.

La Lyonnaise des Eaux a été retenue au 1er janvier 2015 pour gérer le fonctionnement de la station d'épuration et du réseau. Cette entreprise étant locale, les interventions sont plus rapides et aucun désagrément ne nous a été signalé par un abonné.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas jeter de lingettes ou autre objet dans le réseau d'assainissement.

Campagne de recensement du 21 janvier au 20 février 2016



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



3 agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser l'enquête sur la commune. Suivant le secteur qui lui est attribué, l'agent se présentera chez vous pour vous recenser.



Pierre GERARD



Josette PAULY



Nathalie CLEUVENOT

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet .



Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne .



Feuille de logement

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer.



Bulletin individuel

AGENDA 2016

Janvier	M. 5	Début de l'expo-photo de Jacky Voyen pour 3 mois (entrée libre)	Clef du Ban
	S. 16	Vœux du Maire	
	J. 21	Début de la campagne de recensement	
	V. 22 & S. 23	1 ^{ère} soirée à thème : Cuisse de grenouilles, frites et salade (20€ le plat) <i>Les soirées suivantes seront à découvrir sur le site internet dans les semaines à venir, ainsi que le détail de la nouvelle carte.</i>	Clef du Ban 03.29.55.68.08 www.laclefduban.com
	S. 23	Galette	ASHM 03.29.50.49.56
	D. 31	Assemblée Générale au Relais Vosges Alsace – Col du Bonhomme	Vosges Vendée 03.29.50.34.30
Février	D. <i>matin</i> (à définir)	Sortie raquette et déjeuner en ferme auberge	Patrimoine et Nature 06.51.57.37.77
	S. 20	Fin de la campagne de recensement	
	D. 21	Repas Dansant animé par Sébastien Pierrat	CCAS
Mars	V. 18	Assemblée Générale à 20h00. Les adhésions pourront se faire au cours de la soirée.	Comité des fêtes
Avril	D. 10	Repas dansant à la salle des fêtes de Ban-sur-Meurthe-Clefcy	Vosges Vendée 03.29.50.34.30
	D. 24	Journée de la Déportation. Cérémonie patriotique.	
Mai	D. 1	13 ^{ème} Troc'Plantes avec restauration possible sur réservation	Patrimoine et Nature
	J. 5 au D. 8	Semaine des Arts	Saint Léonard Expression 03 29 50 03 64
	J. 5 au D. 8	Voyage en Vendée dans le cadre des échanges avec la communauté de commune de Saint Fulgent.	Vosges Vendée
	D. 8	Armistice. Cérémonie patriotique.	

	D. <i>matin</i> (à définir)	Sortie chamois avec possibilité de petit déjeuner en ferme auberge	Patrimoine et Nature
	S. 28	Cérémonie de Boslimpré à 15h00	
Juin	S. 4 & D. 5	Boucles de la Haute-Meurthe	Vélo Sprint Anould 03.29.56.51.34
	D. 5	Pique-nique au Théâtre de Verdures de Plainfaing	Vosges Vendée
	S. 11	Fête de fin d'année avec animation et repas	ASHM
	V. 24	Kermesse	École & Association des Parents d'élèves 06.82.39.21.38
Juillet	S. 9 & D. 10	Marche et pique-nique sur Sérichamp	Patrimoine et Nature
	S. 23 & D. 24	35 ^{ème} Marche Populaire	Club Vosgien de Gérardmer 03.29.63.07.39
	D. 24	Montée de Sérichamp	Li Habauré (François Safah 03.29.50.40.27)
Août	J. 11	Duo Chic interprète Edith Piaf	Jeunesses Musicales de France 03.29.50.35.66
	D. 28	Fête champêtre	Comité des fêtes
Septembr	J. 15 au S. 17	Rallye Vosgien	Fédération Française de Sport Automobile 06.77.85.10.01
	S. 24	Dîner dansant à la salle des fêtes d'Anould avec orchestre et cuisine de qualité (24€/p)	Tonic Saveur Club 03.29.50.38.19
Octobre	D. 9	Trail de la Myrtille	ATEHM (Vanessa Savignard 06.45.88.24.20)
Novembre	D.13	Orchestre d'accordéon de Freyming Merlebach à 16h à l'Eglise	Jeunesses Musicales de France
	S. 19	Soirée Beaujolais à la salle des fêtes d'Entre-Deux-Eaux	Vosges Vendée



La mobilité : un enjeu crucial en Déodat

Aller travailler, se former, accéder aux services, mais aussi pour les loisirs ou les vacances, nous avons tous besoin de nous déplacer. Mais nous sommes de plus en plus conscients des impacts des transports : pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommation de carburant et d'espace, embouteillages, bruit, ...

Pour diminuer notre dépendance à la voiture particulière, qui représente 90% des déplacements dans les territoires ruraux, la palette des alternatives est large, avec les transports en commun (bus, cars et trains) et les modes actifs (marche à pied, vélo...).

Covoiturer en Déodat

Pour vos déplacements domicile-travail, pour vos loisirs ou vos études, préférez les déplacements alternatifs, comme le covoiturage, c'est-à-dire l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers pour effectuer un trajet en commun. En partageant le même véhicule, vous participez à la diminution du nombre de véhicules en circulation. Economies, environnement, convivialité, ... bénéfices partagés !

Le Pays de la Déodat mène un projet de création de parkings de covoiturage dans le cadre de son Plan Climat, dans l'objectif de réduire les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre sur son territoire. Déjà 3 aires sont à votre disposition sur la RD415 :



Fraize - Les Prés Bazure
(Route de Saint-Dié)



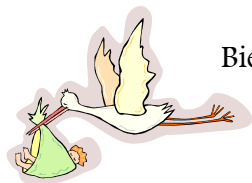
Saint-Léonard - Les Prés Morel
(Colruyt - 456, rue de Lorraine)



Saulcy-sur-Meurthe - Kemberg
(2, rue de la gare)



Votre commune participe à votre quotidien



Bienvenue à bébé !

Depuis 2002, une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Épargne par les parents.



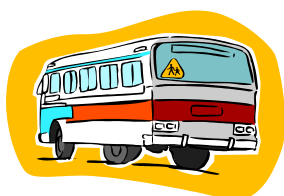
Faite peau neuve !

Votre maison a plus de 20 ans et vous souhaitez rénover votre façade : votre commune vous aide en vous octroyant une prime de 12.5 % du montant des travaux, plafonnée à 686 € pour ceux réalisés par une entreprise ou 343 € si vous faites par vous-même.



Nouvelle construction

Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.



Transport scolaire

Prise en charge des vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (générale, technologique ou professionnelle). Pour les enfants détenteurs d'une carte de transport à titre onéreux, ces derniers bénéficieront également d'une participation de la Commune correspondant au montant de la prise en charge des vignettes pour les trois trimestres.



Du côté des jeunes

Une participation à hauteur de 100 € maximum est attribuée pour la fréquentation des enfants de la Commune de moins de 16 ans aux centres de vacances et de loisirs. Elle est versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture et est valable une fois par an et par enfant.

Classe découverte



Pour les classes de découverte, classe de mer et voyages pédagogiques, la participation communale sera de 25 % du coût réel limité à 75 € pour les enfants scolarisés jusqu'en classe de 3^{ème}. Valable une fois par an et par enfant.

La Maison de l'Habitat et de l'Énergie

Un guichet unique de la rénovation énergétique en Déodatie

La Maison de l'Habitat et de l'Énergie est le référent pour les particuliers, les entreprises, les hébergeurs et les collectivités dans les projets de rénovation énergétique et d'amélioration du bâti. Des programmes spécifiques dédiés sont à la disposition de chaque public.



Habiter Mieux en Déodatie

POUR LES MENAGES MODESTES*

Un programme pour lutter contre la précarité énergétique

Le programme Habiter Mieux en Déodatie est un dispositif d'aides qui peut vous apporter un accompagnement et un financement pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie de votre logement.

Remplissez le questionnaire directement en ligne sur www.deodatie.com pour connaître votre éligibilité* et être recontacté par les conseillers de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie.

* Les conditions d'éligibilité au programme :

- Être propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans
- Sous conditions de ressources
- Faire réaliser des travaux d'économie d'énergie (minimum 25%) par des entreprises
- Ne pas avoir de prêt à taux 0% en cours (sur l'acquisition du logement)



Espace INFO → ÉNERGIE

POUR LES PARTICULIERS

Des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie par un expert objectif et indépendant

L'Espace INFO → ÉNERGIE Est Vosges est un service indépendant et gratuit de conseil énergétique à destination des habitants.

L'EIE propose également des animations régulières, comme le défi Famille à Énergie Positive et la Fête de l'Énergie.

La conseillère est présente dans les locaux de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie, et sur rendez-vous lors des permanences organisées sur le territoire afin d'être au plus près des habitants.

Pour rencontrer votre conseiller INFO → ÉNERGIE près de chez vous, prenez rendez-vous* !

* coordonnées et permanences sur www.deodatie.com

Coordonnées



Maison de l'Habitat et de l'Énergie

26, rue d'Amérique

88 100 Saint-Dié-des-Vosges

Tel : 03.29.58.47.56 - Mail : estvosges@eie-lorraine.fr ou mberriche@deodatie.com

Nez qui coule ? Hé oui, le rhume est de retour !

Soigner un rhume avec le remède de ma grand-mère :



Faire des inhalations

Mettez 5 gouttes d'huile essentielle d'eucalyptus dans un bol. Versez de l'eau frémissante. Penchez-vous en avant et couvrez votre tête avec une serviette. Inhalez ensuite la vapeur pendant 5 à 10 minutes. Répétez les inhalations 3 fois par jour.

Tisane au gingembre

Mettez 1 cuillère à soupe de racines de gingembre (en poudre ou râpé) dans une tasse d'eau bouillante. Laissez infuser pendant 10 minutes et ajouter du miel et du jus de citron avant de boire.



Mal de gorge ?

L'infusion aux feuilles de sauge

1. Remplissez une tasse de lait chaud.
2. Ajoutez 2 cuillères à café de miel.
3. Mettez 3 feuilles de sauge.
4. Laissez infuser pendant 10 minutes.
5. Enlevez les feuilles de sauge.
6. Buvez.

Soigner un mal de gorge avec le remède de ma grand-mère :

Le bicarbonate de soude, bon à tout faire, non toxique et polyvalent, vous n'avez pas fini d'en entendre parler... Testez-le vite !



Remède de grand-mère

1. Remplissez votre verre d'eau tiède.
2. Ajoutez-y le bicarbonate de soude et le citron.
3. Mélangez.
4. **Gargarisez**-vous la gorge avec ce remède de grand-mère.

Ingrédients

- 1 cuillère à café de jus de citron
- 1 cuillère à café de bicarbonate de soude
- Eau tiède

Équipement

- Un verre

• **Définition Gargarisme** : Un gargarisme est le fait de se gargariser, c'est-à-dire de se rincer la gorge avec un liquide, puis de le recracher.



LIQUEUR DE BOURGEONS DE SAPIN

Pour 1 litre

Préparation : 10min

Liste de courses

150g de bourgeons de sapin

50cl d'alcool de fruits à 45°

250g de sucre

15cl d'eau

- Placez les bourgeons de sapin dans un bocal et ajoutez l'alcool. Fermez le bocal et laissez macérer un mois et demi.
- Dans une casserole, mettez le sucre avec l'eau et portez à ébullition puis laissez refroidir. Versez le sirop de sucre sur la macération.
- Passez la macération à travers une mousseline. Remplissez une bouteille et bouchez-la. Laissez au repos pendant deux mois avant dégustation.

LIQUEUR DE CHOCOLAT



Pour 1,5 litre

Préparation : 25min

Liste de courses

150g de chocolat noir en morceaux (70%)

80g de cacao amer

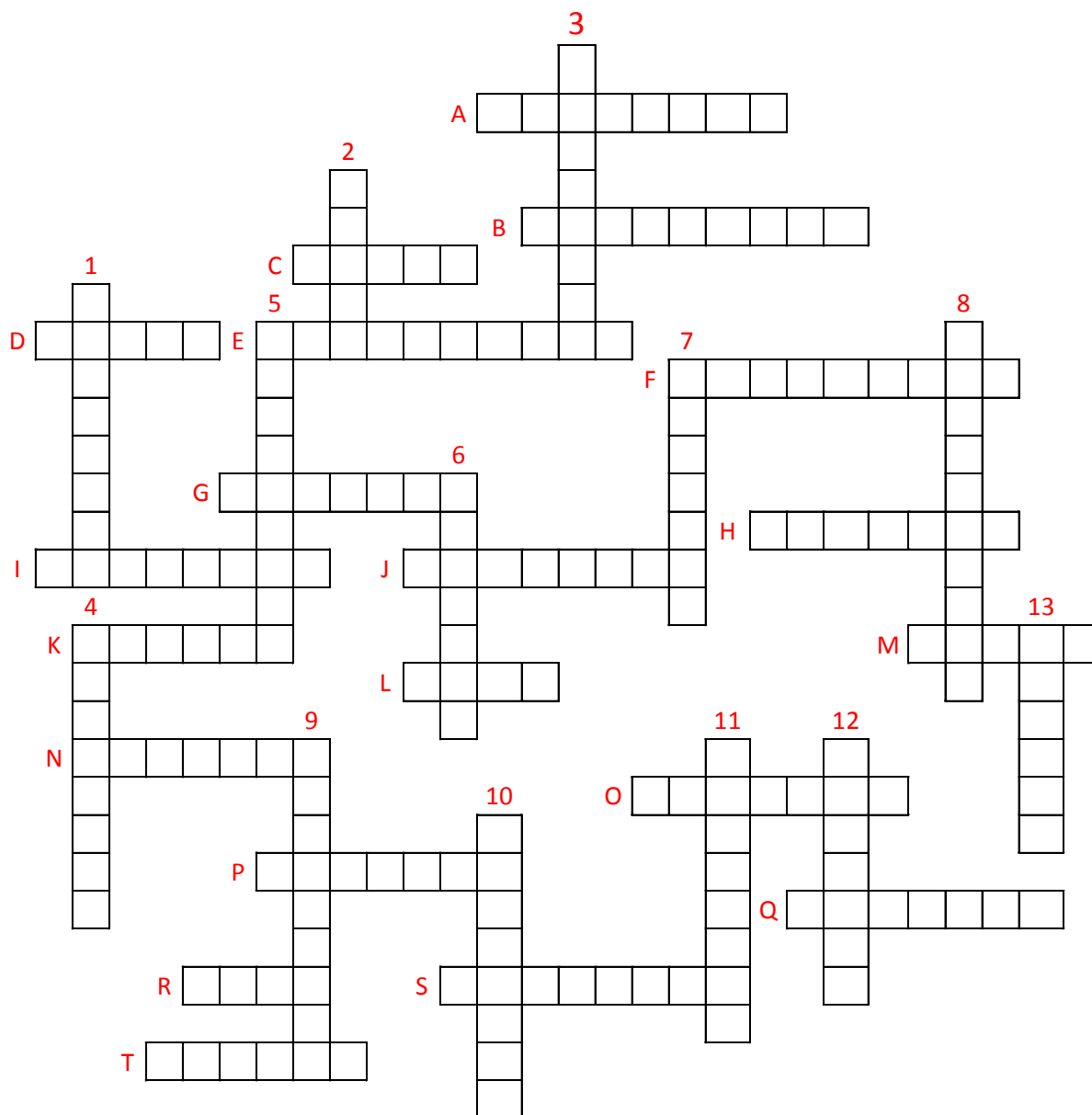
1l d'alcool de fruits à 45°

800g de sucre

30cl d'eau

- Faites fondre les morceaux de chocolat au bain-marie et ajoutez l'alcool. Versez le tout dans un bocal et laissez refroidir. Fermez-le et laissez macérer deux mois.
- Dans une casserole, mettez le sucre avec l'eau et portez à ébullition. Ajoutez le cacao et laissez refroidir. Mélangez le sirop de sucre à la macération.
- Passez la macération à travers une mousseline. Remplissez les bouteilles et bouchez-les. Laissez reposer pendant un mois avant dégustation.

Mots croisés d'chez nous



- 1** Remuer
- 2** Ridé
- 3** Passoire
- 4** Petite fille turbulente
- 5** Ne pas avancer dans son travail
- 6** Excité
- 7** Passages en pente raide dans la forêt
- 8** Réparer
- 9** Enfant né bien après son aîné
- 10** Vinaigrette
- 11** Se dresser
- 12** Suée, bouffée de chaleur
- 13** Têter

- A** Lumineux, éclairé
- B** Brindilles de bois pour allumer le feu
- C** Parcelle de forêt
- D** Habitants de notre commune (gentilé)
- E** Myrtilles
- F** Glisser
- G** Pomme de sapin
- H** Désordre
- I** Braguette
- J** Boue
- K** Heurter, tuer
- L** Coup
- M** Laide
- N** Choc, abimer par un coup
- O** Poignée de porte
- P** Mélange culinaire
- Q** Eclabousser
- R** Nœud avec un lacet, ruban
- S** Ficelle
- T** Casser